

## RÈGLEMENT JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

Juin 22 – « Un Été ULHN »

### **ARTICLE 1 : Organisateur**

Le présent jeu-concours est organisé par l'Université Le Havre Normandie, domiciliée 25 rue Philippe Lebon, 76600 Le Havre, représentée par Pedro LAGES DOS SANTOS, président, désignée ci-après « l'organisateur ».

### **ARTICLE 2 : Lots**

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 3 transats ULHN
- 3 sweat-shirts ULHN
- 4 gourdes isothermes ULHN

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

### **ARTICLE 3 : Conditions de participation**

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout étudiant ou toute étudiante de l'Université Le Havre Normandie sans restriction.

### **ARTICLE 4 : Frais de participation**

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

### **ARTICLE 5 : Modalités de participation**

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 24/06/2022 à 17h jusqu'au 04/07/2022 à 12h.

Chaque personne ne peut participer qu'une fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant doit, au préalable, être abonné au compte Instagram de l'université Le Havre Normandie. Il doit publier sur son compte Instagram, un cliché de lui seul ou accompagné, pris sur le campus ou dans la ville du Havre par un jour de beau temps, en mentionnant le hashtag #uneteulhn .

10 photos gagnantes seront sélectionnées et republiées au cours de l'été sur le compte Instagram de l'Université Le Havre Normandie. La Direction de la Communication garde le choix de publier ou non les photos qui seront désignées gagnantes.

#### **ARTICLE 6 : Désignation des gagnants**

10 photos seront sélectionnées par un jury composé des membres de la Direction de la Communication et du Vice-Président Étudiant de l'Université Le Havre Normandie ou son représentant, qui se réunira à compter du 04 juillet après-midi. Les photos seront évaluées selon des critères d'originalité, d'esthétisme et de cohérence avec le thème.

#### **ARTICLE 7 : Date et modalités de publication des résultats**

Les résultats seront communiqués le 08/07/2022 à 12h. Les gagnants seront informés par messagerie instantanée Instagram de leur gain et invités à venir le réceptionner auprès de l'accueil de la Présidence avant le 14 juillet 2022.

#### **ARTICLE 8 : Données personnelles**

Toute photo publiée avec la mention du hashtag #uneteulhn pourra être repostée sur le compte Instagram de l'Université, la participation au jeu concours impliquant une autorisation tacite du participant de repartager le cliché.

Les données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservés pendant la durée du jeu concours uniquement, et seront traitées par la Direction de la communication.

Les participants pourront exercer leur droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en contactant le Délégué à la protection des données de l'établissement (dpo@univ-lehavre.fr)